

baccalauréat ès arts dans un collège classique ou qui ont terminé la 1<sup>re</sup> année de sciences ou la 2<sup>e</sup> année de philosophie au Collège du Mont-Saint-Louis peuvent demander leur admission en 1<sup>re</sup> année du cours au Collège militaire royal de Saint-Jean.

Pour être admis, un candidat doit être célibataire, citoyen canadien ou sujet britannique résidant habituellement au Canada, et réunir les conditions d'aptitude physique exigées par l'Arme dans laquelle il s'enrôle. Celui qui désire être admis en première année du cours doit avoir atteint son 16<sup>e</sup>, mais pas encore son 21<sup>e</sup> anniversaire de naissance, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'admission; pour être admis en préparatoire, il faut avoir atteint son 16<sup>e</sup>, mais pas encore son 20<sup>e</sup> anniversaire, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'admission. Des commissions militaires, établies dans diverses villes du Canada, sont chargées des entrevues et des examens médicaux des candidats.

La plupart des élèves-officiers admis dans les collèges militaires s'enrôlent dans les forces armées sous le régime du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. Les candidats acceptés s'enrôlent, selon leur choix, comme élèves-officiers dans la Marine royale du Canada, dans l'Armée canadienne ou dans l'Aviation royale du Canada. Leurs frais de scolarité, de pension, de logement, d'uniformes, de manuels, d'instruments et autres frais essentiels sont payés par le ministère de la Défense nationale, et les élèves-officiers touchent une solde de \$73 par mois. Ceux qui terminent avec succès leur instruction scolaire et leur formation militaire reçoivent un brevet d'officier permanent dans les forces régulières, mais ceux qui le désirent peuvent présenter une demande de libération, après la troisième année de service qui suit la fin de leur cours.

Un nombre restreint d'élèves d'écoles secondaires peuvent être choisis pour fréquenter les Collèges militaires, à condition de payer eux-mêmes les frais de scolarité, etc. Après avoir obtenu leur diplôme, ils reçoivent un brevet d'officier et servent dans les éléments de réserve des forces armées. Les jeunes gens qui méritent une bourse d'élève-officier du gouvernement fédéral servent également dans les forces de réserve. Le gouvernement accorde ces bourses aux fils des anciens combattants qui sont morts ou ont été frappés d'incapacité grave, au cours de leur service dans l'une des trois Armes. Il y a un maximum de 15 bourses par année, c'est-à-dire cinq pour chaque Arme. Chacune d'elles vaut \$580, ce qui paie les frais de la première année.

Au cours de l'année scolaire 1963-1964, 1,119 élèves-officiers fréquentaient les Collèges militaires; 520 étaient inscrits au Collège militaire royal du Canada, 220 au *Royal Roads* et 379 au Collège militaire royal de Saint-Jean. Sur ce nombre, 262 étaient enrôlés dans la Marine, 418 dans l'Armée et 439 dans l'Aviation.

**Les Collèges d'état-major.**—Le Collège d'état-major de l'Armée canadienne, situé à Kingston (Ont.), a pour but de former des officiers aux fonctions d'état-major. Le cours dure 21 mois et de nouveaux élèves y sont admis tous les deux ans. Bien que la plupart des élèves soient des officiers de l'Armée canadienne, les deux autres Armes, ainsi que les armées d'autres pays du Commonwealth et de l'OTAN, envoient aussi des officiers suivre ce cours. Le programme d'instruction comporte l'étude de précis et d'ouvrages de référence, des séances de démonstration, des causeries, aussi bien que des exercices faits à l'intérieur et à l'extérieur. Outre les cours portant sur des sujets purement militaires, le programme comprend l'étude des mesures de survie nationale, la recherche et le perfectionnement, l'actualité mondiale, ainsi que des conférences données par des invités de marque.

Le Collège de l'Aviation royale du Canada, situé à Armour Heights, Toronto (Ont.), est une institution permanente qui comprend un Collège d'état-major pour les officiers supérieurs, ainsi qu'une École d'état-major et une École par correspondance pour les officiers subalternes. Le premier donne une formation professionnelle à des officiers dont le grade est habituellement celui de commandant d'aviation ou de lieutenant-colonel d'aviation, en vue de les préparer à occuper des postes plus importants. Le personnel enseignant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada, auxquels sont adjoints un officier de la Marine royale du Canada, un officier de l'Armée canadienne et un officier de